



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA
LE 23 MAI 2012
SALLE ANDREW S. HAYDON
10 H**

PROCÈS-VERBAL 35

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le 23 mai 2012 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

L'hymne national est interprété par Denise Gagnon-Lebrun.

Annonces/activités cérémoniales

RECONNAISSANCE – PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson et le conseiller Rick Chiarelli ont décerné le Prix de bâtisseur de la Ville à Peter Runia pour son dévouement extraordinaire envers le quartier Nepean et la Ville d'Ottawa.

Appel nominal

TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS.

Adoption du procès-verbal

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mai 2012.

Déclaration de conflits d'intérêts, y compris ceux découlant de réunions antérieures.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

Communications

La Ville a reçu les communications suivantes :

Réponses à des demandes de renseignements :

- 31-11 - Étude sur les itinéraires de camion

Absences

Aucunes absences.

Motion portant présentation de rapports**MOTION N° 35/1**

Motion du conseiller P. Clark
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa, intitulé « Rapport annuel et assemblée générale annuelle de la Société de logement communautaire d'Ottawa »; les rapports n^{os} 4 et 4A (à huis clos) du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 19 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 14 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 20A du Comité des finances et du développement économique; le rapport n° 30A du Comité de l'urbanisme; le rapport n° 17 du Comité des transports soient reçus et examinés.

ADOPTÉE

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

- | |
|--|
| <p>1. RAPPORT ANNUEL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA</p> <p>OTTAWA COMMUNITY HOUSING CORPORATION ANNUAL REPORT
AND ANNUAL GENERAL MEETING OF THE SHAREHOLDER</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. que soit reçu le rapport annuel de 2011-2012 de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) (pièce jointe 1);
2. que soient reçus les états financiers vérifiés et signés de 2011 de la SLCO (pièce jointe 2, les états financiers de 2011);
3. que soit reçue la mise à jour de 2008-2011 du plan stratégique de la SLCO;
4. que soit reçu le plan stratégique de la SLCO 2012-2015 (pièce jointe 3);
5. que la société Ernst and Young soit désignée vérificatrice de la SLCO pour l'année 2012; et
6. que le maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, au nom de la Ville d'Ottawa à titre d'actionnaire de la SLCO, une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.

ADOPTÉES

RAPPORT N° 4 DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

- | |
|---|
| <p>1. RAPPORT ANNUEL DE 2011 DE SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA
OTTAWA PUBLIC HEALTH 2011 ANNUAL REPORT</p> |
|---|

RECOMMANDATION DU CONSEIL

Que le Conseil prenne connaissance du Rapport annuel de 2011 de Santé publique Ottawa, en vertu de la *Loi sur la ville d'Ottawa, 1999*.

REÇU

RAPPORT N° 4A (À HUIS CLOS) DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

- | |
|---|
| <p>1. NOMINATION DES MÉDECINS ADJOINTS EN SANTÉ PUBLIQUE – À HUIS CLOS – AFFAIRES PRIVÉES CONCERNANT UNE PERSONNE QUI PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE. DATE DE COMPTE RENDU : SUR APPROBATION PAR LE CONSEIL.</p> |
|---|

<p>APPOINTMENT OF ASSOCIATE MEDICAL OFFICERS OF HEALTH – IN CAMERA - PERSONAL MATTERS ABOUT IDENTIFIABLE INDIVIDUALS. REPORTING OUT DATE: UPON COUNCIL APPROVAL</p>
--

LE CONSEIL DE SANTÉ A TRANSMIS LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL MUNICIPAL:

1. Que le Conseil recommande la désignation de la D^{re} Carolyn Pim et de la D^{re} Rosamund Lewis comme médecins adjointes en santé publique auprès du ministre de la Santé et des Soins de longue durée, conformément à la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa* et à la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*;
2. Que le Conseil transmette la recommandation 1, une fois celle-ci approuvée, au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, aux fins d'approbation des nominations.

ADOPTÉES

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT N° 19 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

1. 1566, STAGECOACH : DÉCISION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO AUTORISATION D'EN APPELER AUPRÈS DE LA COUR DIVISIONNAIRE

1566 STAGECOACH ONTARIO MUNICIPAL BOARD DECISION LEAVE TO APPEAL TO DIVISIONAL COURT

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. Demande que le greffier municipal et chef du contentieux émette immédiatement un avis de désistement de motion visant l'autorisation d'en appeler de la décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario émise le 28 mars 2011 (dossier n° PL101449).
2. Demande que le greffier municipal et chef du contentieux demande à la Commission des affaires municipales de l'Ontario de modifier, et d'approuver tel que modifié, le menu des conditions d'approbation du plan provisoire de la manière suivante :
 - a. Supprimer la condition 88, tel qu'exigé par la Commission;
 - b. Supprimer les conditions 71 et 72 et les remplacer par la mention suivante : Le propriétaire accordera à la municipalité une servitude de drainage sur les terrains appartenant à 7657315 Canada Corporation, au point de jonction avec les affluents 1 et 2 situé à la limite sud de la propriété. Le propriétaire présentera, en vertu de la *Loi sur le drainage*, une demande de drain municipal sur les affluents 1 et 2, entre le point de jonction susmentionné et le drain municipal du ruisseau Grey.

-
3. Demande que le personnel :
- a. confirme sans délai l'approbation du plan de viabilisation du requérant, signe la demande de certificat d'autorisation et la transmette au ministère de l'Environnement.
 - b. fournisse sans délai à la Commission des affaires municipales de l'Ontario un règlement de zonage provisoire;
 - c. consente sans délai à une audience de la Commission, si elle le demande et le plus rapidement possible, afin de finaliser l'approbation de plan provisoire et la modification de zonage;
 - d. prenne toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux conditions et procède promptement à l'enregistrement du lotissement.

ADOPTÉES

LA MOTION A ÉTÉ SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL

Il est par conséquent résolu que, conformément à la *Loi sur le drainage*, clause 4(1)(c), la Ville lancera une pétition concernant les travaux de drainage pour le chemin Old Prescott près de la partie est du 1556, chemin Stagecoach, et que le personnel sera chargé d'envoyer des avis conformément à la *Loi sur le drainage*, clause 5(1)(b);

Il est en outre résolu qu'un rapport sera soumis à la prochaine réunion du Comité de l'agriculture et des affaires rurales en vue de la nomination d'un ingénieur, y compris la soumission d'un rapport préliminaire en vertu de la *Loi sur le drainage*, article 10.

REÇU

2. MODIFICATIONS DE DRAINAGE MUNICIPAL SOUTH CYRVILLE
SOUTH CYRVILLE MUNICIPAL DRAIN MODIFICATIONS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le rapport d'ingénieur daté de février 2012 portant sur un projet de drainage visé au paragraphe 78(1.1) de la *Loi sur le drainage* de l'Ontario relativement à des installations existantes de drainage, connues sous le nom de drain municipal de Cyrville-Sud, et de soumettre aux 1^{re} et 2^e lectures le texte de règlement municipal constituant le document 2 ci-joint, conformément aux articles 42 et 45 de ladite loi.

ADOPTÉE

3. ZONAGE – 1045, CHEMIN SPRUCE RIDGE
ZONING – 1045 SPRUCE RIDGE ROAD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250, et ce, afin de modifier le zonage du 1045, chemin Spruce Ridge en ajoutant le symbole h (symbole d'aménagement différé) au zonage actuel, comme le montre le document 1 et l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

-
4. **ZONAGE – 1614 ET 1624, CHEMIN THOMAS ARGUE**
ZONING – 1614 AND 1624 THOMAS ARGUE ROAD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250, visant à faire passer le zonage du 1614 et du 1624, chemin Thomas-Argue de Zone de commerces ruraux (RC) à Zone de commerces ruraux, sous-zone 3, dotée d'une exception 213r (RC3[213r]) comme l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

5. **RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-250 : ANOMALIES ET CORRECTIONS MINEURES – PREMIER TRIMESTRE DE 2012**
ZONING BY-LAW 2008-250: ANOMALIES AND MINOR CORRECTIONS – SECOND REPORT 2012

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil approuve les modifications préconisées dans la Colonne III des documents 1 et 3 afin de corriger des anomalies dans le Règlement de zonage 2008-250; et

ADOPTÉE

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

Que le Conseil approuve les modifications préconisées dans la Colonne III des documents 2 et 3 afin de corriger des anomalies dans le Règlement de zonage 2008-250.

ADOPTÉE

- 6. CODIFICATION ET MISE À JOUR DES PLANS DE VILLAGE :**
- **MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL – VOLUME 2C**
 - **MODIFICATION DU PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE – CARP**
 - **MODIFICATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE – CONSTANCE BAY**
 - **MODIFICATION DU PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE – GREELY**

CONSOLIDATION AND UPDATE OF VILLAGE PLANS:

- **OFFICIAL PLAN AMENDMENT – VOLUME 2C**
- **COMMUNITY DESIGN PLAN AMENDMENT – CARP**
- **COMMUNITY PLAN AMENDMENT – CONSTANCE BAY**
- **COMMUNITY DESIGN PLAN AMENDMENT – GREELY**

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve et adopte la modification XX du Plan officiel, qui modifie le volume 2C du Plan officiel de la Ville d'Ottawa comme il est expliqué en détail dans le document 1**
2. **approuve et adopte le Plan de conception communautaire de Carp, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 2;**
3. **approuve et adopte le Plan communautaire de Constance Bay, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 3; et**
4. **approuve et adopte le Plan de conception communautaire de Greely, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 4.**
5. **remplace l'annexe C ci-jointe – Réseau routier du village, qui révisé l'emplacement de la route collectrice nord-sud, remplace l'annexe C figurant dans le Plan de conception communautaire de Greely mis à jour (document 3).**
6. **ajoute le texte suivant à la fin de l'article 2.2 Gestion de la croissance du Plan communautaire de Constance Bay révisé (document 4) : « Lorsque le prolongement des limites d'un village est justifié à une date future, les terrains situés au sud du chemin Constance Bay et à l'est du chemin Dunrobin peuvent être pris en compte. »**

-
7. remplace le mot « devrait » par le mot « devra » au sous-alinéa 2.3.1(4) du Plan de conception communautaire pour le village de Carp, à la page 12 du Document 2; et renumérote l'alinéa « 2.3.1 », à la page 13 du Document 2, en tant qu'alinéa « 2.3.2. »; et; renumérote l'alinéa « 2.3.2 », à la page 14 du Document 2, en tant qu'alinéa « 2.3.3 ».

MOTION N° 35/2

Motion du conseiller D. Thompson
Appuyée par le conseiller S. Blais

ATTENDU QUE le 10 juin 2009, le Conseil municipal a demandé au Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance d'entreprendre tous les cinq ans un examen des plans de village (Motion n° 68/23);

ATTENDU QUE l'examen des 24 villages de la Ville a été entrepris en 2010, donnant lieu à la création d'une modification au Plan officiel composée de visions, d'objectifs ainsi que de politiques et de modifications exhaustives relatives aux plans de village existants, comme le plan de conception communautaire (PCC) de Greely;

ATTENDU QUE le rapport du Service a été présenté au Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR) aux fins d'examen le 10 mai 2012;

ATTENDU QUE Dan Anderson, président de Sunset Lakes Development Corporation, a exprimé des préoccupations concernant certaines parties du PCC de Greely à la réunion du CAAR;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance apporte les modifications suivantes au PCC de Greely :

Article 4.4, Centre commercial

- Supprimer la politique 1) et rétablir la numérotation des autres politiques.

Article 5.2, But

- Modifier la politique 1) en ces termes :
« Les terrains désignés comme centre du village à l'est de la rue Bank seront aménagés conformément aux lignes directrices de conception des villages ruraux approuvées par la Ville. Ces terrains sont destinés à l'usage piétonnier et sont censés rejoindre les terrains adjacents au centre commercial ainsi que le centre du village situé à l'ouest de la rue Bank. »

Article 8.2, Stratégie de mise en œuvre

- Modifier le point B de la politique 5), intitulée « Conception communautaire », en ces termes :
« Mesure : Appliquer l'article 5.3 des Directives pour la forme bâtie lors de l'examen des demandes d'aménagement visant les terrains situés à l'ouest de la rue Bank, et mettre en œuvre les lignes directrices de conception des villages ruraux approuvées par la Ville pour l'aménagement des terrains du centre du village situés à l'est de la rue Bank. »

Annexe C, Plan du réseau routier

- Remplacer l'annexe C jointe à la motion déposée devant le Comité de l'agriculture et des affaires rurales par l'annexe C nouvellement modifiée ([ci-jointe](#)).

Annexe D, Réseau d'espaces verts du village

- Remplacer l'annexe D du PCC de Greely par l'annexe D modifiée ([ci-jointe](#)).

ADOPTÉE

Le point 6 du Rapport n° 19 du Comité de l'agriculture et affaires rurales tel que modifiée par la motion n° 35/2, est alors soumis au Conseil et est reproduit ci-dessous par souci de commodité :

Que le Conseil :

1. **approuve et adopte la modification XX du Plan officiel, qui modifie le volume 2C du Plan officiel de la Ville d'Ottawa comme il est expliqué en détail dans le document 1**
2. **approuve et adopte le Plan de conception communautaire de Carp, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 2;**
3. **approuve et adopte le Plan communautaire de Constance Bay, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 3; et**
4. **approuve et adopte le Plan de conception communautaire de Greely, dans sa forme modifié comme il est expliqué en détail dans le document 4 et tel que modifié subséquemment par ce qui suit :**

Article 4.4, Centre commercial

- Supprimer la politique 1) et rétablir la numérotation des autres politiques.

Article 5.2, But

- Modifier la politique 1) en ces termes :
« Les terrains désignés comme centre du village à l'est de la rue Bank seront aménagés conformément aux lignes directrices de conception des villages ruraux approuvées par la Ville. Ces terrains sont destinés à l'usage piétonnier et sont censés rejoindre les terrains adjacents au centre commercial ainsi que le centre du village situé à l'ouest de la rue Bank. »

Article 8.2, Stratégie de mise en œuvre

- Modifier le point B de la politique 5), intitulée « Conception communautaire », en ces termes :
« Mesure : Appliquer l'article 5.3 des Directives pour la forme bâtie lors de l'examen des demandes d'aménagement visant les terrains situés à l'ouest de la rue Bank, et mettre en œuvre les lignes directrices de conception des villages ruraux approuvées par la Ville pour l'aménagement des terrains du centre du village situés à l'est de la rue Bank. »

5. Annexe C, Plan du réseau routier

- Remplacer l'annexe C jointe à la motion déposée devant le Comité de l'agriculture et des affaires rurales par l'annexe C nouvellement modifiée ([ci-jointe](#)).

6. Annexe D, Réseau d'espaces verts du village

- Remplacer l'annexe D du PCC de Greely par l'annexe D modifiée ([ci-jointe](#)).

7. ajoute le texte suivant à la fin de l'article 2.2 Gestion de la croissance du Plan communautaire de Constance Bay révisé (document 4) : « Lorsque le prolongement des limites d'un village est justifié à une date future, les terrains situés au sud du chemin Constance Bay et à l'est du chemin Dunrobin peuvent être pris en compte. »

-
8. remplace le mot « devrait » par le mot « devra » au sous-alinéa 2.3.1(4) du Plan de conception communautaire pour le village de Carp, à la page 12 du Document 2; et renumérote l'alinéa « 2.3.1 », à la page 13 du Document 2, en tant qu'alinéa « 2.3.2. »; et; renumérote l'alinéa « 2.3.2 », à la page 14 du Document 2, en tant qu'alinéa « 2.3.3 ».

ADOPTÉES

7. **MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – ARTICLE 3.7.1.13 – POLITIQUES CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE SERVICE AU VOLANT DANS LES SECTEURS CENTRAUX DES VILLAGES**

OFFICIAL PLAN AMENDMENT – SECTION 3.7.1.13 - POLICIES FOR DRIVE-THROUGH FACILITIES IN VILLAGE CORE AREAS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve et adopte la modification n° XX au Plan officiel, comme il est décrit en détail dans le document 3.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 14 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

1. **FONDATION DE LA COUR DES ARTS D'OTTAWA – FINANCEMENT DE 2012**

OTTAWA ARTS COURT FOUNDATION – 2012 FUNDING

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le conseil :

-
1. approuve d'accorder à la Fondation de la Cour des Arts d'Ottawa 60 jours pour évaluer la possibilité d'une fusion avec le Conseil des arts d'Ottawa (CAO), ainsi que l'évaluation par les Services de la culture de la viabilité d'une telle fusion et la présentation d'un rapport sur ses conclusions à la fin août 2012; et
 2. approuve trois derniers versements de subvention de 15 252 \$ à la Fondation de la Cour des Arts d'Ottawa, le 24 mai, le 24 juin et le 24 juillet 2012 respectivement, et ce, aux fins du maintien de l'exploitation du théâtre qui dessert la communauté artistique et à soutenir l'organisation

ADOPTÉES

**RAPPORT N^o 20A DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. PLAN STRATÉGIQUE DE LA VILLE D'OTTAWA 2011–2014
2011–2014 CITY STRATEGIC PLAN |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

1. approuve l'annexe H, ci-joint; et
2. examine et approuve ce rapport dans son intégralité à la suite de son examen par la Commission du transport en commun et des divers comités permanents.

ADOPTÉES

RAPPORT N° 30A DU COMITÉ DE L'URBANISME

- 1. ZONAGE – 2781, 2791 ET 2797, CHEMIN BASELINE ET 2704, 2706, 2724 ET 2734, AVENUE DRAPER**

ZONING - 2781, 2791, 2797 BASELINE ROAD AND 2704, 2706, 2724, 2734 DRAPER AVENUE

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement sur le zonage 2008-250 afin de changer la désignation de zonage des 2781, 2791 et 2797, chemin Baseline ainsi que des 2704, 2706, 2724 et 2734, avenue Draper de R5A[1700] S247 (Zone résidentielle de densité cinq, sous-zone A, exception 1700, annexe 247) à R5A[1700] S247, 282-h (Zone résidentielle de densité cinq, sous-zone A, exception 1700, annexes 247 et 282, aménagement différé), comme il est expliqué en détail dans le document 2 et indiqué dans les documents 1, 3 et 4, telle que modifiée par ce qui suit :

1. Que le nombre maximal d'unités de logements comprendra une marge de 3 %, soit 400 logements + ou – 3 %, donc entre 388 et 412 unités), après examen par le personnel d'Urbanisme et avec l'accord du conseiller du quartier;
2. Que si le nombre d'unités se trouve en dehors de la marge de 3 %, ou se trouve bien dans la marge de 3 %, mais ne reçoit pas l'accord du conseiller, une nouvelle audience devra avoir lieu.
3. Que le stationnement pour usage commercial doit être de une place par 92,9 m de surface de plancher brute,
4. Que le stationnement pour usage commercial est autorisé dans la zone B de l'annexe 247.

ADOPTÉES

-
- | |
|--|
| <p>2. ACCORD DE FINANCEMENT INITIAL – FEUX DE CIRCULATION SUR LA PROMENADE HUNTSVILLE À LA HAUTEUR DE L'AVENUE KANATA</p> <p>FRONT – ENDING AGREEMENTS – TRAFFIC SIGNALS FOR HUNTSVILLE DRIVE AT KANATA AVENUE</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. autorise la Ville à conclure un accord de financement initial avec Kanata Road Inc. pour l'installation de feux de circulation sur la promenade Huntsville à la hauteur de l'avenue Kanata, conformément au document 2 et à la politique sur les accords initiaux approuvée par le Conseil et énoncée dans le document 3, la forme et le contenu finals de l'accord de financement initial devant satisfaire le directeur municipal adjoint, Urbanisme et Infrastructure, et le greffier municipal et chef du Contentieux; et
2. autorise une dépense de 175 000 \$, plus taxes, en 2012, conformément au document 4 et sous réserve de l'option d'étalement du paiement prévue dans le document 3, à titre de remboursement à Kanata Road Inc. pour l'installation de feux de circulation sur la promenade Huntsville à la hauteur de l'avenue Kanata, sous réserve de l'exécution de l'accord de financement initial.

ADOPTÉES

-
- 3. CONFIRMATION DE L'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT POUR LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE OU SANS BUT LUCRATIF**

CONFIRMING ELIGIBILITY FOR THE REIMBURSEMENT PROGRAM FOR DEVELOPMENT RELATED FEES FOR CHARITABLE AND NON-PROFIT ORGANIZATIONS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la liste modifiée des organismes admissibles à un remboursement en vertu du Programme de remboursement des redevances d'aménagement pour les organismes de bienfaisance ou sans but lucratif.

ADOPTÉE

- 4. RENONCIATION AUX REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT POUR LE 164, RUE MAIN**

WAIVING OF DEVELOPMENT CHARGES FOR 164 MAIN STREET

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil renonce aux redevances d'aménagement, d'un montant de 18 258 \$, relativement à trois appartements faisant partie d'un aménagement polyvalent sans stationnement dans la cour avant, au 164, rue Main.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 17 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

- | |
|--|
| <p>1. STRATÉGIE DE GESTION DE LA DEMANDE EN TRANSPORT (GDT)
TRANSPORTATION DEMAND MANAGEMENT (TDM) STRATEGY</p> |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la stratégie de gestion de la demande en transport (GDT), y compris le plan d'action triennal proposé, décrit dans le document 1.

ADOPTÉE

- | |
|---|
| <p>2. PROLONGEMENT DE LA VOIE DE VIRAGE À DROITE DU CHEMIN
EAGLESON SUR UNE DISTANCE ALLANT DE 320 MÈTRES AU NORD À 50
MÈTRES AU NORD DU CHEMIN FERNBANK</p> |
|---|

**EAGLESON ROAD RIGHT TURN LANE EXTENSION FROM 320 METRES
NORTH OF FERNBANK ROAD TO 50 METRES NORTH OF FERNBANK
ROAD**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la mise en œuvre de la conception et des travaux de construction du prolongement de la voie de virage à droite du chemin Eagleson, tel que décrit dans ce rapport, pour un montant maximal de 1 025 000 \$.

ADOPTÉE

-
- 3. LA STRATÉGIE DE GESTION DU SYSTÈME DE TRANSPORT DE LA VILLE D'OTTAWA**
- CITY OF OTTAWA TRANSPORTATION SYSTEM MANAGEMENT STRATEGY**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la Stratégie de gestion du système de transport de la ville d'Ottawa et le Plan d'action annexés à ce rapport.

ADOPTÉE

- 4. RAPPORT ANNUEL DE 2011 ET PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2012 – DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS**
- PARKING OPERATIONS, MAINTENANCE AND DEVELOPMENT BRANCH
2011 ANNUAL REPORT AND 2012 BUSINESS PLAN**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. prenne connaissance du rapport annuel de 2011 de la Direction de l'exploitation et de l'entretien des stationnements;
2. prenne connaissance du plan d'activités pour 2012 de la Direction de l'exploitation et de l'entretien des stationnements.

REÇU

-
- 5. RUE SOMERSET OUEST – INSTALLATION DE BANCS ET DE POUBELLES**
**SOMERSET STREET WEST – INSTALLATION OF BENCHES AND REFUSE
CONTAINERS**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve un budget maximum de 63 000 \$ pour l'installation de bancs et de poubelles distinctifs sur la rue Somerset Ouest entre la rue Booth et la rue Bay afin de respecter les directives liées aux rues principales traditionnelles contenues dans le Plan officiel de la Ville.

ADOPTÉE

- 6. ÉTUDE DES PASSAGES INTERPROVINCIAUX DE CAMIONS**
INTERPROVINCIAL BRIDGE TRUCK STUDY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil revoit sa position selon laquelle les promoteurs de l'étude des passages interprovinciaux doivent respecter la directive du Conseil de juillet 2010.

ADOPTÉE

Motion portant adoption de rapports**MOTION N° 35/3**

Motion du conseiller P. Clark
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa, intitulé « Rapport annuel et assemblée générale annuelle de la Société de logement communautaire d'Ottawa »; les rapports n^{os} 4 et 4A (à huis clos) du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n^o 19 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n^o 14 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n^o 20A du Comité des finances et du développement économique; le rapport n^o 30A du Comité de l'urbanisme; le rapport n^o 17 du Comité des transports soient reçus et adoptés, ainsi modifiés.

ADOPTÉE

Motions dont avis a été donné antérieurement**MOTION NO. 35/4**

Motion du conseiller S. Blais
Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

ATTENDU QUE l'expansion du boulevard Brian-Coburn, qui comprend une intersection sur le chemin Mer Bleue, s'achève;

ATTENDU QUE la livraison d'une route nécessite la création d'un règlement municipal y afférant;

ATTENDU QUE le plan de renvoi visant à permettre une description officielle aux fins du règlement municipal devrait être publié avant la prochaine rencontre du Conseil;

ATTENDU QUE la *Loi sur les municipalités* prévoit la délégation de pouvoirs pour édicter certains règlements municipaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le pouvoir d'édicter un règlement municipal visant la livraison de cette portion du boulevard Brian-Coburn entre la rue Mer Bleue et le chemin Tenth Line soit délégué à un comité composé de la présidente du Comité des transports, du conseiller Blais et de la directrice municipale adjointe des Services d'infrastructure et Viabilité des collectivités;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le comité se réunisse à la demande de la présidente du Comité des transports, et que l'avis de la réunion visant l'adoption du règlement municipal soit affiché sur le site Web de la Ville au moins six heures avant la tenue de la réunion.

ADOPTÉE

Motions exigeant la suspension des règles de procédure

MOTION N° 35/5

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, étant donné que cette réunion du Conseil est la dernière avant le mois de juin.

ATTENDU QUE les données démographiques du Canada indiquent que la population de personnes âgées affiche l'un des taux de croissance les plus rapides au pays et que, selon les prévisions, il y aura 9,8 millions de personnes âgées au Canada d'ici 2036, ce qui représente 24,5 % de la population totale;

ATTENDU QUE selon le Recensement de 2006 de Statistique Canada, plus de 100 000 personnes âgées (65 ans et plus) vivent à Ottawa, et que ce chiffre devrait passer à environ 230 000 d'ici 2031;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a tiré profit des nombreuses heures de bénévolat et du leadership des personnes âgées de la région;

ATTENDU QUE les personnes âgées ont participé au développement de nos quartiers par leur vie active, leurs connaissances ainsi que leurs expériences variées;

ATTENDU QUE le mois de juin est reconnu par le gouvernement de l'Ontario comme le Mois des personnes âgées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa proclame le mois de juin 2012 le Mois des personnes âgées de la Ville d'Ottawa.

ADOPTÉE

MOTION N^o. 35/6

Motion du maire J. Watson
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE l'échéance législative pour la finalisation de l'examen des limites de quartier, y compris une consultation publique et possiblement un appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario, est le 31 décembre 2013, et que le Conseil doit d'abord déterminer, d'ici juillet 2012, si une initiative de ce genre est nécessaire;

ATTENDU QU'il faut accorder au personnel de la Ville assez de temps pour rédiger le rapport qui sera soumis à l'examen du Conseil et du Comité des finances et du développement économique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante :

Conformément au paragraphe 1(2) du *Règlement de procédure* n^o 2006-462, la suspension des règles de procédure est ADOPTÉE par 18 VOIX AFFIRMATIVES contre 6 VOIX NÉGATIVE ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (18): les conseillers. R. Chiarelli, S. Qadri, M. Taylor, D. Deans, S. Moffatt, P. Hume, T. Tierney, D. Chernushenko, K. Hobbs, M. McRae, K. Egli, E. El-Chantiry, A. Hubley, S. Desroches, J. Harder, S. Blais, R. Bloess et le maire J. Watson.

VOIX NÉGATIVES (6): les Conseillers M. Wilkinson, M. Fleury, D. Holmes, D. Thompson, B. Monette et P. Clark.

ATTENDU QUE, le 22 juin 2005, le Conseil a adopté le règlement municipal n^o 2005-302, qui établit les limites de quartiers censées convenir jusqu'en 2015;

ATTENDU QUE le règlement municipal n^o 2005-302 repose sur l'hypothèse selon laquelle les limites de la zone urbaine de la Ville ne changeraient pas;

ATTENDU QUE, le 18 mai 2012, la date de l'audience finale de la Commission des affaires municipales de l'Ontario sur les parcelles à inclure dans les limites de la zone urbaine a été confirmée pour juillet 2012;

ATTENDU QUE la modification des limites de la zone urbaine pourrait entraîner la modification des limites de quartiers, afin de conserver une « représentation effective » lors des futures élections municipales;

ATTENDU QUE des échéances législatives ont été fixées pour l'établissement de toute nouvelle limite de quartier, et que, par conséquent, il est nécessaire d'entreprendre immédiatement un processus d'examen des limites de quartier de la Ville, si l'on veut que les modifications aux limites soient apportées avant les élections municipales de 2014;

ATTENDU QU'en Ontario, la common law exige que l'on applique le principe de « représentation effective » lors de l'examen des limites de quartiers, pour que la notion de « représentation selon la population » s'ajoute à d'autres facteurs importants, comme la position géographique, les intérêts communautaires, l'histoire de la collectivité et la représentation des minorités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au greffier municipal et chef du contentieux de rédiger un rapport exposant les diverses possibilités à envisager dans le cadre de l'examen des limites de quartiers et de le présenter au Conseil et au Comité des finances et du développement économique en juillet. Le rapport devra comprendre :

1. Un examen ciblé;
2. Un examen complet;
3. Une stratégie de maintien du statu quo.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le rapport propose une façon d'entreprendre l'examen des limites de quartiers, qu'il offre une marche à suivre pour la consultation publique et qu'il fournisse des renseignements concernant les ressources financières ou autres ressources nécessaires à l'examen, comme une prévision des coûts possibles d'un appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

La motion n° 35/6 est alors soumise au Conseil et est REJETÉE par 9 VOIX AFFIRMATIVES contre 15 VOIX NÉGATIVE ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (9): les conseillers. P. Hume, B. Monette, K. Hobbs, M. McRae, S. Desroches, J. Harder, S. Blais, R. Bloess et le maire J. Watson.

VOIX NÉGATIVES (15): les Conseillers M. Wilkinson, R. Chiarelli, M. Fleury, D. Holmes, S. Qadri, M. Taylor, D. Deans, S. Moffatt, D. Thompson, T. Tierney, D. Chernushenko, P. Clark, K. Egli, E. El-Chantiry et A. Hubley.

Motion portant présentation de règlements**Première et deuxième lectures**

Le projet de loi a fait l'objet d'une première et d'une deuxième lectures :

Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant le déplacement d'ouvrages de drainage existant dans le secteur du drain municipal South Cyrville.

Trois lectures**MOTION N° 35/7**

Motion du conseiller P. Clark
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règlements municipaux suivants soient adoptés et mis en application :

- 2012-152 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2003-514 sur les droits d'utilisation des égouts.
- 2012-153 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin Hazeldean).
- 2012-154 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2012-5 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux à l'application des clauses du Règlement municipal sur les égouts.
- 2012-155 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2003-530 qui régit la circulation et le stationnement sur les routes.
- 2012-156 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2007-268 concernant les taxes et redevances pour les services de transport en commun.
- 2012-157 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2004-60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux en cas d'infraction au règlement relatif au stationnement sur les propriétés privées.

-
- 2012-158 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin Greenbank).
- 2012-159 Règlement de la Ville d'Ottawa visant la fermeture une emprise routière inutilisée située dans le canton géographique de Gloucester de la ville d'Ottawa.
- 2012-160 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir un secteur de transport en commun urbain dans la ville et à abroger le Règlement n° 2009-395 et le Règlement n° 2005-529.
- 2012-161 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir des secteurs de transport en commun ruraux dans la ville et à abroger le Règlement n° 2009-409.
- 2012-162 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir un secteur de service d'électricité de Kanata-Nord dans la ville.
- 2012-163 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir les coefficients fiscaux pour l'année d'imposition 2012.
- 2012-164 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception des taxes pour l'année 2012.
- 2012-165 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception en 2012 des taxes servant à financer le Service de police.
- 2012-166 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception en 2012 des taxes correspondant à la partie des dépenses des offices de protection de la nature que doit assumer la Ville d'Ottawa.
- 2012-167 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour des services communautaires et récréatifs dans le secteur de croissance du Centre communautaire Canterbury.
- 2012-168 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour les lignes souterraines de transport de l'électricité le long de l'avenue Kanata dans le secteur de service d'électricité de Kanata-Nord.
- 2012-169 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour la prévention et la protection relatives aux incendies sur le territoire rural de la ville.

-
- 2012-170 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour la prévention et la protection relatives aux incendies sur le territoire urbain de la ville.
- 2012-171 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour le transport en commun dans les secteurs de transport en commun ruraux.
- 2012-172 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2012 pour le transport en commun dans le secteur de transport en commun urbain.
- 2012-173 Règlement de la Ville d'Ottawa sur le calcul du montant de taxes municipales et scolaires imposées en 2012 aux propriétaires de biens-fonds commerciaux, industriels ou multirésidentiels.
- 2012-174 Règlement de la Ville d'Ottawa concernant les réductions de taxes accordées aux propriétaires de biens-fonds appartenant à des sous-catégories pour l'année 2012.
- 2012-175 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer le pourcentage maximal des diminutions de taxes pouvant être consenties en 2012 au titre des biens-fonds commerciaux, industriels et multirésidentiels.
- 2012-176 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2003-500 concernant les redevances d'égout.
- 2012-177 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser l'imposition et la perception en 2012 d'une redevance spéciale au titre des zones d'amélioration commerciale dans la ville d'Ottawa.
- 2012-178 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à imposer et à percevoir un droit pour l'année 2012 aux fins du Conseil de gestion du mail de la rue Sparks relativement au mail Sparks.
- 2012-179 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2007-476 concernant les exemptions fiscales pour les organisations d'anciens combattants.
- 2012-180 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de corriger des erreurs d'ordre technique et d'apporter des corrections mineures.

-
- 2012-181 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont les désignations municipales sont les 2781, 2791 et 2797, chemin Baseline et les 2704, 2724 et 2734, avenue Draper.
- 2012-182 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel de la Ville pour y ajouter des politiques concernant les installations de service au volant dans le centre des villages.
- 2012-183 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 1045, chemin Spruce Ridge.
- 2012-184 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont les désignations municipales sont les 1614 et 1624, chemin Thomas Argue.
- 2012-185 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel de la Ville pour adopter le plan secondaire unifié s'appliquant aux villages.
- 2012-186 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (promenade Cedarhill).
- 2012-187 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées au 53, rue Young à la réglementation relative aux parties de lots de terrain et à abroger le Règlement n° 2012-25.

ADOPTÉS

Règlement de ratification

MOTION N° 35/8

Motion du conseiller P. Clark
Appuyée par le conseiller M. Taylor

QUE le Règlement n° 2012-188 ratifiant les délibérations du Conseil soit adopté.

ADOPTÉ

Demande de renseignements

Du conseiller P. Clark concernant les fermetures de rue pour le marathon d'Ottawa.

Levée de la séance

Le Conseil ajourne la séance à 12 h 15.

GREFFIER

LE MAIRE